



Permis de construire
Autorisation municipale
Pour construction minime importance

MUNICIPALITÉ D'ÉTAGNIÈRES
COMMUNE: ETAGNIERES

N° CAMAC : 202058

N° ECA :
Lieu-dit ou rue : *rue de la Combe 17b*

N° de la parcelle : 494
Coût des travaux : CHF 30'000.00

Propriétaire :

*Madame et Monsieur
Angelica et Joel Borgo
Rue de la Combe 17b
1037 Etagnières*

Auteur des plans :

*Atelier d'architecture Favre & Pelet SA
A l'att. M. Florian Pelet
Chemin de Verdaine 5
1042 Assens
Tél : 021 881 63 23*

Nature des travaux :

Construction d'une pergola

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons avoir bien reçu la demande de minime importance, concernant la création d'une pergola sur la villa de Madame et Monsieur Angelica et Joel Borgo sise rue de la Combe 17b à Etagnières pour un coût total des travaux d'environ CHF 30'000.00. Cette dernière a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Dans sa séance du 15 mars 2021, la Municipalité a décidé d'accepter cette demande telle que présentée.

Nous vous rendons attentif que la présente décision est affichée au pilier public durant 30 jours. De ce fait, les travaux ne pourront pas débuter avant le 18 avril 2021.

Pour tout complément d'information, Monsieur Denis Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, se tient à votre disposition au 079/449.47.81.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Etagnières, le 18 mars 2021

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

P. Favre



La Secrétaire

E. Thomet

Copie pour information à Mme et M Angelica et Joel Borgo